

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAC 213** Subventions (324.000 euros) à 4 associations au titre de l'éducation à l'image et au cinéma, convention et avenants à convention.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DAC 855 en date des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu les conventions relatives à l'attribution d'acomptes au titre de 2018 aux associations Cinémas Indépendants Parisiens et Enfances au cinéma, approuvées par la délibération 2017 DAC 855 en date des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations Cinémas Indépendants Parisiens, Enfances au Cinéma, Tribudom, Cinélangues, la signature d'une convention avec l'association Tribudom et de 2 avenants à convention avec les associations Cinémas Indépendants Parisiens et Enfances au cinéma ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relatif à l'attribution d'une subvention de 106.000 euros soit un complément de 53.000 euros après déduction de l'acompte versé, à l'association Les Cinémas Indépendants Parisiens 135, rue Saint-Martin (4e), destinée à soutenir le développement de Collèges au cinéma, Enfance de l'art et Expériences de cinéma pour l'année scolaire 2017/2018. 22061-2018-04026

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relatif à l'attribution d'une subvention de 177.000 euros soit un complément de 88.500 euros après déduction de l'acompte versé, à l'association Enfances au cinéma 34, avenue du Général Leclerc (14e), destinée à soutenir le développement des dispositifs d'éducation au cinéma Ecole et cinéma et Mon premier cinéma pour l'année scolaire 2017/2018. 20942-2018-03836

Article 3: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Tribudom, 10 bis rue de Chaumont (19e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 36.000 euros destinée à soutenir ses projets d'éducation à l'image. 18464-2018-03760

Article 4: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Cinélangues, 14, rue Etex (18e), afin qu'elle développe son action d'éducation au cinéma et d'apprentissage des langues. 33801-2018-03950.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 182.500 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 317.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**